LETTRE
DE
MONSEIGNEVR
LE DVC DE LONGVEVILLE.
AV ROY.

M. DC. XV.

LETTRE DE MONSEIGNEVR LE DVC DE LONGVEVILLE.

AV ROY.

SIRE

Estant tres-asseuré que vostre Majesté n'a point sceu comme le Mareschal d'Ancre s'est seruy de son nom & de son authorité, pour essayer de me faire assassiner; comme il a dé-ja fait Prouuille & plusieurs autres, i'ay creu estre de mon deuoir de l'en aduertir, & luy dire comme Samedy dernier, son Lieutenant nommé Longueual, auec ceux de la Citadelle, pratiquerent deux traistres, pour me faire mander à Corbie, ou i'estois en moings de six heures pour le moins douze fois, pour aller à Amiens : disant qu'il estoit tres-necessaire pour le bien de vostre seruice, & a conseruation, de la ville, que

i'y allaſſe en diligence, ce que ie fis; tout à l'heure, bien qui feuſt nuict, auec trois cheuaux ſeulement, ne voulāt iamais perdre d'heure ny de temps, à me porter à toutes les choſes où ie me croiray propre de rendre à voſtre M. des preuues de ma fidelité, & de mō affection, eſtant arriué dans la ville, le peuple me vint offrir de faire garde deuant mon logis, ce que ie refuſay, eſtant ſans crainte, comme ieſtois ſans coulpe, & le lendemain comme ie diſnois ceux de la Citadelle, commencerent à crier par tout aux armes, & à dire au peuple qu'il y auoit mil cheuaux aux portes qui venoient pour les prendre, eſſayant par ce moyen de faire vne eſmeute, ou ne doubtant point que quelque peu accompagné que ie fuſſe ie ne me trouuaſſe, ils auoient reſolu l'à de me tuer, ce qu'vn de la partie plus homme de bien que les autres, ne pouuant ſouffrir telles méchance-

té, me donna aduis qui me fist resoudre de me saisir d'vne porte, & les y attendre comme ie fis plus d'vne heure, delibere de leur bien cher vendre ma vie, & leur faire paroistre ce que vaut vn homme de bien : mais eux voyant qu'ils ne pouuoient plus l'à executer leur pernicieux desseing, ils m'enuoierent vne lettre qu'ils disoient (SIRE) estre de vous, par laquelle vous me declariez criminel de leze Majesté, & defendiez à toutes les villes de mon Gouuernement de me receuoir, & ce qui me fit soudain partir, bié que ie ne peusse croire vne telle iniustice, venir de vostre Majesté, veu que l'on ne me peut reprocher d'estre coulpable d'aucune chose, veu que ie sçay que iusques à mes pensees elles sont iustes, en ce qui est de vostre seruice, voyát aussi qu'ils n'auoiét pas l'audace de m'attaquer, & qu'ils s'amusoient seulement à se bariquader dans

la ville. Ie m'en retournay à Corbie, ou mes amis me ſont venus trouuer pour empeſcher que l'on ne face encores quelque pareil deſſeing ſur moy, & auſſi pour ne poinct permettre que ces gens la prennent ſi grand force & authorité dans ceſte Prouince, que quelque iour voſtre Majeſté n'y ſoit plus recogneuë n'y obeïe (i'employeray fort librement ma vie pour m'y oppoſer: Mais ie la ſupplie auſſi humblement ne vouloir point prendre part à leurs intereſts, n'y ſouffrir qu'ils abuſent deſormais de voſtre nom, & de voſtre puiſſance, faiſant cõme tous les Roys vos predeceſſeurs ont faict, qui eſt de ſe rendre neutre aux querelles particulieres, afin que ie puiſſe plus aiſément m'oppoſer aux viollans deſſeings, que ſans ceſſe ils ont ſur ma vie & ſur ma fortune, & ie ſacrifiray apres l'vn & l'autre fort fidellement pour

le ſeruice de voſtre Majeſté comme
eſtant

SIRE,

Voſtre tres-humble, tres-obeïſſant,
& tres-fidelle ſubjet & ſeruiteur,
HENRY D'ORLEANS.